

# A AVANT PROPOS A LIRE AVANT DE VOUS INSCRIRE

## Professionnel libéral ou salarié dont la formation est financée par son OPCO

### 1. Délais d'accès

Les inscriptions aux formations interentreprises sont ouvertes à partir de la publication annuelle du programme des stages (généralement le 1er septembre de l'année précédente) ou de la publication d'un nouveau stage en cours d'année.

Les inscriptions sont closes 48 heures avant le début de la formation. Pour toute inscription de dernière minute, merci de prendre d'abord contact par téléphone

### 2. Processus d'inscription

Le processus d'inscription est décrit en fin de document, merci de le lire attentivement

1. **Vous êtes invité à vous rendre** sur le site internet de **co'Rebond** ([page inscription](#)) pour télécharger le **formulaire d'inscription correspondant à votre situation**, ainsi que **le règlement intérieur, les conditions générales de vente, les Méthodes pédagogiques - moyens techniques et humains et le règlement intérieur** et à en prendre connaissance avant votre inscription.
2. **Votre dossier une fois complété et signé est à envoyer par mail à co'Rebond** qui vous confirmera sous 4 jours qu'il reste des places dans le stage souhaité (si vous êtes dans l'impossibilité de renvoyer votre dossier par mail, vous pouvez l'envoyer par courrier). Si le stage est complet et que votre inscription ne peut être acceptée, vous serez prévenu dès réception de votre inscription.
3. Remarque : Les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée des dossiers complets, dans la limite des places disponibles : [bulletin d'inscription complété et signé \(pages 2 et 3\), contrat de formation complété et signé \(pages 4 à 7\)](#)
4. La prise en compte de votre demande d'inscription vous est confirmée par mail dès réception de l'acompte de 40%(par virement bancaire) qui vaut réservation au terme du délai de rétractation de 10 jours prévu par la loi.
5. **La tenue effective du stage est confirmée** dès que le nombre minimal de participants est atteint et au plus tard 15 jours avant le stage. Le cas échéant, l'acompte versé vous sera remboursé par virement bancaire
6. **Une convocation vous sera envoyée environ 2 semaines avant le stage** ou au moment de votre inscription si elle est postérieure. La convocation précise le nom du formateur, les dates et horaires de la formation (en général, les horaires sont de 9h 30 à 17h30). Elle est accompagnée **du programme détaillé de la formation et des informations pratiques pour accéder au lieu de la formation et se loger à proximité.**
7. **Le règlement du solde (60 % du montant du stage)** vous sera demandé lors de la convocation, il s'effectue par virement au plus tard **1 semaine** avant le début du stage.

## BULLETIN D'INSCRIPTION 2022

Professionnel libéral ou salarié dont la formation est financée par son OPCO

### 1. Formation et prérequis

Intitulé de la formation :

Dates :

En cas de prérequis :

- Formations en CNV© déjà suivies :

( formateur.trice(s) :

### 2. Participant-e

NOM (Mme, M.) :

Prénom :

Email stagiaire :

Téléphone :

Métier, activité

Statut principal :

Nature d'activité :

Adresse personnelle :

Code Postal :

Ville :

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

**Etes-vous en situation de handicap ? (Cocher)      oui ou      non**

Dans l'affirmative, merci de nous contacter en amont de la formation pour tout aménagement de parcours ou demande particulière pour faciliter votre accès à la formation que vous souhaitez suivre.

**(cocher) J'ai bien reçu et pris connaissance du règlement intérieur, des Conditions Générales de Vente (CGV) et j'en accepte les termes** – documents téléchargeables sur le site internet de **co'Rebond** (page inscription)

### 3. TARIFS – Merci de cocher le tarif qui vous concerne

**Professions libérales, associations (< 50 salariés) ou TPE (< 10 salariés)**

**Entreprises > 10 salariés, associations > 50 salariés**

Catégories (financement par une activité ou une personne morale) *	1 jour	2 jours	3 jours	4 jours	5 jours	6 jours	7 jours	8 jours	9 jours
Professions libérales, associations (< 50 salariés) ou TPE (< 10 salariés)	200 €	400 €	600 €	800 €	1 000 €	1 200 €	1 400 €	1 600 €	1 800 €
<i>Acompte 40 % Professions libérales, associations (&lt; 50 salariés) ou TPE (&lt; 10 salariés)</i>	80 €	160 €	240 €	320 €	400 €	480 €	560 €	640 €	720 €
Entreprises > 10 salariés et Associations > 50 salariés	400 €	800 €	1 200 €	1 600 €	2 000 €	2 400 €	2 800 €	3 200 €	3 600 €
<i>Acompte 40 % Entreprises &gt; 10 salariés et Associations &gt; 50 salariés</i>	160 €	320 €	480 €	640 €	800 €	960 €	1 120 €	1 280 €	1 440 €

(\*) Montants Hors taxes. Application de la TVA selon le régime de TVA de la personne morale (soumis à la TVA ou non soumis à la TVA)

Nous avons fixé ces tarifs pour tenter de prendre en compte les besoins de chacun, formateurs et stagiaires. Merci de cocher le tarif correspondant à votre situation. En cas de besoin, merci de nous contacter.

**Votre structure est-elle assujettie à la TVA ? (Cocher)      oui    ou      non**

Je suis un professionnel libéral ou un salarié dont la formation est financée par mon entreprise ; ou un OPCO. Je complète, je signe la convention de formation ci-après et je l'envoie à co'Rebond, par voie dématérialisée à l'adresse [c.rosenstiehl@co-rebond.fr](mailto:c.rosenstiehl@co-rebond.fr),

**Date :**

**Nom du stagiaire :**

**et prénom :**

**Signature du stagiaire :** copier coller votre signature dans le cadre ci-dessous (jpg ou png)

**Signature du stagiaire :** si vous ne parvenez pas à insérer une image dans le cadre de gauche, inscrivez ci dessous la mention "bon pour accord" et votre nom

# CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Numéro :

**Entre les soussignés**

Raison sociale de l'organisation :

N° Siret de l'organisation :

Nbre de salariés :

activité :

Représenté(e) par :

Adresse postale :

**ET**

co'Rebond, 30 chemin des Verrières 69009 LYON

Représentée par Madame Christine Rosenstiehl, gérante

N° de SIRET : 528 318 066, organisme de formation enregistré sous le numéro de DA 84691431069 ci-dessous « l'organisme de formation »

Il a été convenu ce qui suit (en application de l'article 4 de la Loi n° 71.575 du 16 juillet 1971 sur la Formation Continue).

## 1. Article 1. Identification du bénéficiaire et du stagiaire

**Personne en charge de la gestion de la formation** au sein de l'organisation et **signataire de la convention de formation**

Nom :

Qualité :

Téléphone :

Email :

**Dispositif (cocher)**

Plan de formation **OU**

Autre : préciser

**Financement** : Cette formation fait l'objet d'une demande de financement OPCO :

(Cocher) **OUI** ou **NON**

si oui merci de préciser le nom de l'OPCO

Nom du contact OPCO

adresse mail du contact OPCO

Merci de noter que Co'Rebond n'accepte pas la subrogation (incompatible avec les modalités de règlement) (voir article 4 : Dispositions financières)

## Stagiaire

**NOM (Mme, M.) :**

**Prénom :**

**Email stagiaire :**

**Téléphone**

**Nature d'activité**

**Statut :**

**Métier - Activité**

## 2. Article 2 – Objet, nature, durée et effectif de la formation

L'organisme de formation organise la formation intitulée

**Objectifs et programme :** Le **programme détaillé** est transmis au participant lors de la confirmation d'inscription envoyé par mail par **co'Rebond**, en annexe à la convention de formation.

L'action de formation est définie comme "Stage d'entretien et de perfectionnement des connaissances" prévu à l'article L.6313-1 du Code du Travail.

**Dates :**

**Durée en heures :** et **en jour :**

**Horaires de formation :** 9h30 – 17h 30 (7 heures par jour).

**Lieu (cocher) :** 26 rue Sergent Michel Berthet 69009 Lyon

30 chemin des Verrières 69260 Charbonnières les bains

Le nombre total de participants à cette session ne pourra excéder 15 personnes . Si le contexte sanitaire l'exige (décision gouvernementale), la formation en présentielle pourra être remplacée par une formation distancielle.

Une convocation sera envoyée aux participants 2 semaines avant le début de l'action de formation.

## 3. Article 3 : Engagement de participation

Le bénéficiaire s'engage à assurer la présence du (des) stagiaire(s) aux dates, lieux et heures prévus ci-dessus.

**Société :** co'Rebond - **Siège social :** 30 chemin des Verrières, 69260 Charbonnières - **Mobile** = 07 85 58 73 86 - **email** : c.rosenstiehl@co-rebond.fr - **Site internet** : <https://co-rebond.fr> - RCS de Lyon 528 318 066 – NAF 7022Z - **TVA intracommunautaire** FR12528318066 - **N° DA** : 84

## 4. Article 4 : Dispositions financières

En contrepartie de cette action de formation, le bénéficiaire s'engage à acquitter **les frais pédagogiques d'un montant total de :**                    €                    H.T. ou                    net de taxes

Les frais d'hébergement et de restauration sont en sus et payables sur place.

**Le règlement des frais pédagogiques sera effectué en deux temps :** Un acompte de 40% du montant des frais pédagogiques sera versé au moment de la signature de la convention de formation. A votre demande **une facture d'acompte peut être éditée**, ou un reçu pour le règlement de l'acompte. **Le solde de 60 % sera versé, pour chaque module, par virement, ou à défaut par chèque libellé à l'ordre de « co'Rebond ». au plus tard 1 semaine avant le début de chaque formation.** Une facture avec la mention « acquittée » sera transmise à l'issue du stage une fois le stage entièrement réglé. La feuille de présence sera transmise à l'issue de la formation.

RIB : 20041 01007 1802925Z038 50

IBAN : FR45 2004 1010 0718 0292 5Z03 850

BIC : PSSTFRPLYO

Il est nécessaire d'indiquer précisément l'objet du virement pour qu'il soit identifié : Dans la rubrique « Intitulé pour le compte à créditer » merci d'indiquer : Prénom-Nom-Date 1<sup>er</sup> jour de stage - Exemple : Martine-Dupont-15-01-2022

En cas de facturation à un organisme payeur (OPCA ou autre), merci de noter que Co'Rebond n'accepte pas la subrogation (incompatible avec les modalités de règlement)

## 5. Article 5 : Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement mis en œuvre

Voir le document **Méthodes pédagogiques et moyens techniques** téléchargeable sur notre site internet (onglet inscription). La formation est animée par Christine Rosenstiehl, Formatrice certifiée par le CNVC®. Le document **Méthodes pédagogiques et moyens techniques** est transmis au participant lors de la confirmation d'inscription envoyé par mail par **co'Rebond**, en annexe à la convention de formation.

## 6. Article 6 : Moyens permettant d'apprécier les résultats de l'action

Voir le document « **Méthodes pédagogiques et moyens techniques** » téléchargeable sur notre site internet (onglet inscription).

## 7. Article 7 : Sanction de la formation

Conformément à l'article 6353-1 du Code du travail, l'organisme de formation remet au stagiaire, à la fin de la formation, une attestation individuelle de formation précisant les objectifs, la nature, la durée et les acquis de la formation.

En cas d'absence de plus de 2 heures pour un stage de 2 jours, 3 heures pour un stage de 3 jours, il ne sera pas fourni d'attestation et la formation ne sera donc pas validée. L'organisme de formation délivrera à la fin du stage une attestation de présence au nom du ou des stagiaire(s)

## 8. Article 8 : Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action

Des feuilles de présence signées par les stagiaires et les formateurs et par demi-journée de formation permettront d'assurer le suivi de l'action et la participation effective des stagiaires.

## 9. Article 9 : Non réalisation de la prestation de formation

L'organisme de formation se réserve la possibilité de reporter un module, au plus tard 10 jours avant la date du module pour des raisons générales d'organisation, afin de préserver un meilleur équilibre dans les groupes.

En application de l'article L.6354-1 du Code du Travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention que, faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation à l'initiative de l'organisme de formation, l'organisme de formation doit rembourser au bénéficiaire les sommes indûment perçues de ce fait.

## 10. Article 10 : Interruption du stage – Absence partielle ou totale – validation du stage

Pour être effective, toute annulation de participation à une formation doit être confirmée par écrit (Lettre ou mail).

**La date de référence (démarrage de la formation) est le :**

En cas d'annulation du stage du fait du stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue (ex arrêt maladie) :

- Entre 20 jours et 10 jours calendaires avant le début du stage, le montant des frais de réservation (acompte de 40 %) sera acquis à **co'Rebond**.
- A moins de 10 jours calendaires de la formation, l'intégralité du coût est due.

En cas d'abandon en cours de formation, de désistement partiel ou d'absence, l'entreprise bénéficiaire s'engage au versement d'une somme égale à la totalité des frais pédagogiques de la formation à titre de dédommagement.

Une facture est éditée au prorata du nombre d'heures réellement suivies. Le complément est dû au titre de dédommagement. Les sommes dues à titre de dédommagement ne sont pas imputables sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue du bénéficiaire et ne peuvent faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCA.

Par ailleurs, en cas d'absence de plus de 2 h pour un stage de 2 jours, 3 h pour un stage de 3 jours, le stage ne sera pas validé et ne pourra être utilisé en tant que prérequis. Aucune attestation de stage ne sera fournie.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue (ex arrêt maladie), les obligations contractuelles sont suspendues. En cas de survenance d'un tel événement, les parties s'efforceront de bonne foi de prendre les mesures raisonnablement possibles en vue de poursuivre l'exécution de l'action : report de la participation du stagiaire sur un stage ultérieur proposé par l'organisme de formation, à une date proposée par l'organisme de formation.

Néanmoins, si les cas de force majeure ont une durée d'existence supérieure à 1 mois (ex maladie), la commande pourra être résiliée à l'initiative de l'une ou l'autre des parties, sans droit à indemnité compensatrice. Une telle résiliation, pour cas de force majeure, est effective 7 jours après l'envoi par l'une des deux parties d'une lettre recommandée avec accusé de réception à l'autre partie en précisant le motif, la convention de



formation est résiliée. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent bulletin d'inscription.

## 11. Article 11 : Propriété intellectuelle

Tous les documents élaborés par l'organisme de formation dans le cadre de ses formations et remis aux participants (documents pédagogiques, fichiers...) sont réservés uniquement à usage interne et personnel des participants. Ils ne peuvent être diffusés à, ni utilisés par une tierce partie ou le public.

## 12. Article 12 : Litiges

Si une contestation ou différend ne peut être réglé à l'amiable, les Tribunaux de Lyon seront les seuls compétents pour régler le litige.

## 13. Article 13 : Qualité

L'organisme de formation s'engage à délivrer une prestation de formation de qualité, conformément au décret n° 2015-790 du 30 juin 2015. Il est inscrit sur la base de données Datadock. A l'issue de la formation, le bénéficiaire est invité à évaluer la formation en remplissant le formulaire qui lui est proposé (en séance ou questionnaire google form)

Fait en double exemplaire, à Lyon, le

**Pour la société**

**Nom**

**et qualité**

**Signature** : copier coller votre signature dans le cadre ci-dessous (jpg ou png)

**Signature du stagiaire** : si vous ne parvenez pas à insérer une image dans le cadre de gauche, inscrivez ci dessous la mention " bon pour accord" et votre nom



**Rebond**

Christine Rosenstiehl  
Gérante